



FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE DE DOCUMENTAIRES ET CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD 5ÈME ÉDITION - BOLOGNE, 6-9 OCTOBRE 2011

www.terradituttifilmfestival.org

REGLEMENT

Les Organisations Non Gouvernementales GVC et COSPE annoncent l'ouverture de la cinquième édition du **Terra di Tutti Film Festival** *Festival cinématographique de documentaires et cinéma social des pays du sud*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est international et sans limites de nationalité, âge ou profession. La participation est gratuite.

OBJET DU CONCOURS

Le concours est réservé aux courts et moyens métrages (de moins de 60 minutes). Les œuvres doivent appartenir à une des catégories suivantes :

- documentaire
- cinéma d'animation
- docu-fiction

Sont admises les œuvres réalisées avec toute technique (y compris animation) et dans tout format (à conditions qu'elles soient envoyées dans les formats indiqués par le présent règlement).

La cinquième édition du Terra di Tutti Film Festival aura les thématiques prioritaires suivantes :

- Lutte contre la pauvreté
- Valorisation et préservation des ressources naturelles et des forêts
- Eau, bien commun de l'Humanité
- Souveraineté alimentaire, agriculture durable, biologique et équitable
- Durabilité énergétique, énergies renouvelables, accès à l'énergie
- Migrations et développement, traite et trafic d'êtres humains

Les œuvres en concours doivent obligatoirement traiter des thématiques sociales liées à la globalisation et au développement, et en particulier au moins l'un des thèmes suivants: genre et développement; citoyenneté active et développement; droits humains et démocratie; travail et globalisation; environnement; droits de l'enfance; guerre, terrorisme et violence; media et information sur les pays du sud.

MODE DE PARTICIPATION

- Chaque auteur peut soumettre au maximum trois œuvres.
- Seules les œuvres produites après le 1er janvier 2008 sont admises.
- La demande de participation se fait en remplissant la "fiche de participation" présente sur le site officiel du Festival www.terradituttifilmfestival.org. Le candidat recevra confirmation de son inscription par e-mail.
- Il faut remplir une «fiche de participation» individuelle pour chaque œuvre à inscrire.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 mai 2011.



Cooperazione per lo Sviluppo
dei Paesi Emergenti



un mondo di solidarietà



FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE DE DOCUMENTAIRES ET CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD 5ÈME EDITION - BOLOGNE, 6-9 OCTOBRE 2011

www.terradituttifilmfestival.org

REMISE ET SÉLECTION DES OEUVRES

Une fois inscrits en ligne, les auteurs doivent envoyer, au plus tard le 30 mai 2011 (sous peine d'exclusion du concours),

- décharge de responsabilité, téléchargeable/imprimable sur le site officiel du Festival www.terradituttifilmfestival.org, dûment et intégralement complétée et signée
- deux exemplaires de chaque œuvre en concours, en format DVD vidéo,

de l'une des manières suivantes :

- a) dans une enveloppe fermée portant la mention TERRA DI TUTTI FILM FESTIVAL, à l'une des adresses suivantes:

- GVC – Gruppo di Volontariato Civile Onlus
Via dell'Osservanza 35/2 - 40136 Bologna (Italy)
A l'attention de Stefania Piccinelli
- COSPE – Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti
Via Lombardia, 36 - 40139 Bologna (Italy)
A l'attention de Jonathan Ferramola

- b) ou, s'ils préfèrent, en faisant l'upload du master du DVD zippé : pour des fichiers de maximum 2GB à l'URL suivante : <http://www.megaupload.com/?c=login>
Pour des fichiers de plus de 2GB à travers un client FTP.
Dans les 2 cas, l'auteur recevra les instructions et les données pour l'accès FTP à l'adresse mail indiquée dans la fiche d'inscription dans un mail automatique une fois l'inscription effectuée.

Les travaux reçus ne seront pas restitués et seront conservés dans l'Archive du Terra di Tutti Film Festival. Les œuvres envoyées et participant au concours sont de propriété des auteurs qui autorisent cependant le Terra di Tutti Film Festival à les utiliser gratuitement et à durée indéterminée pour les fins suivantes :

- publication partielle sur le site www.terradituttifilmfestival.org
- projection des films au cours du Terra di Tutti Film Festival, qui aura lieu à Bologne du 6 au 9 octobre 2011, et d'autres événements culturels et de promotion similaires, comme par exemple présentations publiques, soirées à thèmes, etc.

L'envoi des œuvres implique l'autorisation non exclusive des organisateurs du Festival à diffuser et mettre à disposition du public – sur le propre site internet et au travers de tout autre moyen ou forme connus – des clips ou séquences des œuvres présentées, sans rétribution des auteurs.

L'envoi du matériel photographique et/ou d'information (photo de scène, photo de l'auteur, biofilmographie, synopsis, déclaration de l'auteur, posters, etc.) en lien avec le film envoyé implique, également, l'autorisation non exclusive des organisateurs du Festival à diffuser et mettre à disposition du public des images et informations en lien avec les œuvres présentées.

L'organisation du Festival décline toute responsabilité en cas de vols ou d'endommagement des œuvres.

Chaque auteur répond du contenu de sa propre vidéo et autorise explicitement le Terra di Tutti Film Festival à effectuer des copies et des projections des œuvres présentées, uniquement à des fins culturelles et pour la presse, aussi bien en Italie et à l'étranger.



Cooperazione per lo Sviluppo
dei Paesi Emergenti



un mondo di solidarietà



FESTIVAL CINÉMATOGRAPHIQUE DE DOCUMENTAIRES ET CINÉMA SOCIAL DES PAYS DU SUD 5ÈME EDITION - BOLOGNE, 6-9 OCTOBRE 2011

www.terradituttifilmfestival.org

PRIX TTF

Le Festival offre un appui à la production d'ouvrages audiovisuels et/ou l'achat de matériel pour une enveloppe totale de 1.000 Euros à partager entre les deux meilleures œuvres (meilleure production européenne et meilleure production internationale) sélectionnées par le jury du concours.

PRIX SPÉCIAL CONSEIL DES ETRANGERS

Un Prix spécial du Conseil des citoyens étrangers et apatrides de la Province de Bologne d'une valeur de 500 Euros sera remis à une œuvre sélectionnée par un jury composé des membres du Conseil.

PRIX SPÉCIAL BENEDETTO SENNI

Un Prix spécial en mémoire à Benedetto Senni d'une valeur de 1000 Euro sera remis par l'association Prix Senni à une œuvre internationale traitant de thématiques relatives au développement, à la coopération entre les peuples, à l'agriculture paysanne et durable, à la souveraineté alimentaire, à l'accès aux ressources et à la lutte contre la pauvreté, en accordant la priorité aux réalisateurs d'origine africaine.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu pendant la soirée de clôture du Festival.
Les décisions relatives à la remise des prix sont sans appel.

SITE DU CONOURS

www.terradituttifilmfestival.org est le site officiel du concours, sur lequel seront disponibles toutes les informations relatives à la participation.

Il est également possible de demander des informations à l'adresse suivante : info@terradituttifilmfestival.org
Les organisateurs se réservent la faculté de publier sur le site internet tous les travaux présentés et admis au concours. La publication sera ultérieure à la clôture des inscriptions.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours et l'envoi des œuvres impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement. La participation au Festival implique la lecture et l'approbation implicite des informations relatives au traitement des données personnelles présentées par les organisateurs dans la fiche d'inscription. Conformément à la loi italienne sur la privacy D.Lgs 196/2003, les organisateurs du Festival sont les titulaires des données personnelles envoyées.

Les contenus des œuvres présentées au concours (images, sons, animations) doivent respecter la réglementation en vigueur sur les droits d'auteur et être en règle vis-à-vis de l'acquiescement des droits SIAE. Le Terra di Tutti Film Festival décline toute responsabilité dans ce domaine. La participation au concours implique la responsabilité personnelle exclusive de l'auteur en cas d'irrégularités dans ce domaine ; les organisateurs se réservent le droit sans appel d'exclure du concours et de révoquer d'éventuels prix des œuvres présentant de telles irrégularités.

Les contenus retenus offensifs ou pouvant nuire à l'image des promoteurs et/ou au code éthique des ONG seront exclus du concours et ne seront pas publiés, par décision sans appel des organisateurs du concours. La Direction du Festival se prononcera sur les éventuels cas de controverse et sur tout ce qui n'est pas clairement prévu dans le présent règlement. Le Tribunal de Bologne est compétent, en dernier ressort, pour toute controverse éventuelle.



Cooperazione per lo Sviluppo
dei Paesi Emergenti



un mondo di solidarietà